

Varennes Jarcy

Projet éducatif territorial



Ville de Varennes-Jarcy

«Chaque enfant doit avoir toutes les possibilités et facilités pour grandir en bonne santé, aller à l'école, se cultiver et devenir un adulte libre et responsable.»

Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, novembre 1989

Sommaire

Préambule

1. Les axes éducatifs

- A. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune
- B. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs
- C. Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- D. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société
- E. Favoriser une prise de conscience environnementale
- F. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

2. Les ressources éducatives

- A. Les différentes structures d'animation de la Ville
- B. Les moyens humains
 - 1. Rôles et missions des animateurs
 - 2. Professionnalisme des équipes d'animation
- C. Les moyens financiers et matériels
- D. Les spécificités
- E. Les partenariats
- F. Evaluation

Préambule

Varenes-Jarcy, commune du bassin d'habitat du Val d'Yerres se situe à 28 km au sud-est de Paris, à la frontière de deux départements : le Val de Marne et la Seine et Marne.

Elle est implantée à l'extrémité nord-est du département de l'Essonne, département auquel elle est rattachée administrativement.

La commune s'étend sur 5 km² et compte 2390 habitants, la tranche d'âge des 0-14 ans représentant plus de 20%.

L'évolution de la structure familiale, les modes de vie, du travail, rend plus que jamais indispensable les lieux d'accueil et de loisirs de l'enfance hors du temps scolaire.

La création d'un restaurant scolaire en 1984, puis d'un accueil pré et post scolaire ont permis de compléter la prise en charge des enfants tout au long de l'année.

La volonté de la commune d'offrir des activités diversifiées de qualité ont conduit en 1996 à un partenariat avec la commune de Périgny sur Yerres pour permettre aux jeunes varenois de bénéficier des centres de loisirs maternel et primaire et de participer aux activités destinées aux adolescents.

En 2005, la commune crée un conseil municipal enfants et jeunes permettant la mise en place de projets.

En 2014, 211 enfants sont scolarisés sur la commune dont 72 à l'école Maternelle Daniel Balavoine et 139 à l'école élémentaire, 100 au collège et 30 au lycée.

Les accueils périscolaires sont ouverts les 140 jours d'école et l'accueil de loisirs tous les autres jours ouvrés de l'année (36 mercredis et 76 jours de vacances scolaires).

Aujourd'hui pour permettre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et répondre aux besoins des familles, la commune décide d'implanter sur son territoire un centre de loisirs accueillant les enfants de 3 ans à 11 ans, favorisant l'apprentissage, l'autonomie et la solidarité en complément de l'éducation de la famille et de l'école

Pour offrir un service aux jeunes de 12/17 ans, un point jeune est à l'étude.

Aussi il semble important de rédiger un document référent présentant les orientations pédagogiques et éducatives de la Ville, qui s'inscrivent dans une politique globale d'actions en faveur des jeunes Varennois.

Le présent projet éducatif a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation autour d'un même sujet et de maintenir une cohérence entre les actions des uns et des autres.

Le temps de loisirs des enfants ou des jeunes constitue un espace éducatif singulier complémentaire de la vie familiale et de l'école. C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale. Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse doivent collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et de chaque jeune.

Le temps libre doit être réfléchi et conçu comme un véritable temps éducatif, un autre temps d'apprentissage. C'est le temps de l'apprentissage du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir « vivre ensemble ».

La Ville de Varennes-Jarcy considère que dans le cadre de toutes ses activités de loisirs, chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir un adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.

Ainsi la Ville contribue à ce cheminement du passage de l'enfance à celui d'adulte. Chaque enfant et chaque jeune, accompagné par l'ensemble des équipes d'animation, doit trouver un environnement éducatif qui lui permet d'évoluer vers une position d'adulte conscient de son rôle dans la société et porteur de valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'ouverture aux autres, aux différences et l'acceptation de toutes les règles sociales liées au bien vivre ensemble.

1. Les axes éducatifs

La Ville de Varennes met en place des structures de loisirs péri et extra scolaires pour les enfants, un point jeune est envisagé. Ces temps de loisirs ou de vacances participent à leur éducation. Ils représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant à côté de la famille et de l'école et aident l'enfant à développer sa personnalité.

L'enjeu des axes éducatifs retenus est de développer une approche globale du temps de l'enfant.

Six axes éducatifs sont retenus. Sans priorité hiérarchique, tous sont liés et doivent être développés simultanément.

L'ensemble des objectifs éducatifs se décline dans des structures qui respectent les normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.

A. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune

- Mettre l'enfant dans une situation de volontariat quant à sa participation aux activités. L'enfant ou le jeune doit participer avec intérêt à celles-ci. Bien sûr, de légères contraintes sont parfois nécessaires aux actions éducatives. Ces activités doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.

- Placer l'enfant ou le jeune en situation de confiance vis-à-vis de lui-même, de ses camarades ou des adultes qui l'entourent. Créer un cadre affectif sécurisant pour chacun.
- Positionner l'enfant ou le jeune en situation de réussite.
- Encourager et valoriser les actions de chaque enfant ou chaque jeune (le valoriser à ses propres yeux, aux yeux de ses camarades et de ses parents).
- Axer la plupart des activités autour du jeu.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement, le rêve, l'imaginaire.
- Rendre l'enfant acteur de sa vie personnelle et du développement de sa personnalité.

L'épanouissement de l'enfant ou du jeune est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, qu'ils soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. Les activités en centre de loisirs en tiennent compte.

B. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs

- Développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur de chaque enfant ou de chaque jeune en tenant compte de sa maturité et de ses capacités.
- Favoriser l'expérimentation, la recherche, les essais... Par ses expérimentations et les enseignements qu'il en tire, l'enfant apprend et grandit. Le tâtonnement est un moyen privilégié pour l'enfant ou le jeune de s'approprier le monde avec une certaine mais nécessaire insouciance : le droit à l'erreur ou le tâtonnement sont inhérents à l'expérience.

- Permettre à l'enfant ou au jeune de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés. Il est important que l'enfant confronte ses opinions, puisse participer à des choix et être source de propositions. Il faut faire en sorte que les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs loisirs et de leur avenir en les accompagnant dans leurs prises de position et décisions. Par exemple, on essaiera d'amener chacun à s'impliquer et à s'appropriier les projets, à favoriser l'adéquation entre ses projets et ses aspirations et sur sa volonté à s'engager.
- Prendre des responsabilités et des initiatives doit être vécu comme une réussite, même si le projet n'a pas pu aboutir. Cela reste une situation porteuse d'enseignement, car le parcours est tout aussi riche d'apprentissages que l'objectif.

C. Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques

- Proposer des activités variées (sans attendre obligatoirement de résultat) :
 - expression corporelle et manuelle
 - activités scientifiques et techniques
 - ateliers lecture et écriture
 - théâtre, chants, musique
 - jeux collectifs
 - activités sportives
 - sorties culturelles et récréatives
 - ...

On recherche à mener ces activités de manière ludique.

- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes leur environnement urbain, artistique, culturel, patrimonial ou historique.
- Inciter à la créativité et au développement individuel par l'expression. Permettre à l'enfant de développer ses talents.
- Placer l'enfant en situation de découverte.

- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies.
- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes le travail en mode « projet » (c'est à dire en leur offrant une méthodologie particulière pour arriver à mener à bien leurs idées).

D. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société

- Définir avec les enfants et les jeunes leurs droits et leurs devoirs, fixer des limites claires.
- Apprendre aux enfants et aux jeunes les règles de fonctionnement de la société, les sensibiliser aux sanctions légales.
- Imposer le respect entre tous. Lutter contre les gestes et comportements désagréables dénommés incivilités.
- Ouvrir l'esprit de chacun à la différence.
- Favoriser la curiosité et la tolérance.
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté.
- Encourager les liens intergénérationnels, les passerelles et la transversalité entre les tranches d'âge et promouvoir le lien social.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de découvrir son environnement local et d'y être coacteur (participation aux manifestations locales...). Coproduire des actions avec d'autres jeunes ou des adultes.
- Favoriser les partenariats avec d'autres organismes ou associations.

E. Favoriser une prise de conscience environnementale

- Promouvoir la découverte de l'environnement naturel.
- Promouvoir le respect de l'environnement.
- Prendre en compte l'environnement en formant des éco-citoyens.
- Eduquer au développement durable.
- Développer la sensibilisation et l'éducation aux modes de déplacement non polluant.

F. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

- Agir dans le cadre d'une coéducation, c'est permettre aux parents qui le souhaitent de participer aux réflexions et aux actions mises en place dans les différents lieux de loisirs. Pour cela il est important de communiquer avec les familles.
- Créer des relations constructives avec les familles basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité.
- Se rendre disponibles et réactifs auprès des parents.
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants, les responsables associatifs.
- Être à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution ou d'orientation.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et les équipes d'animation.
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention.

2. Les ressources éducatives

Pour une mise en place de l'ensemble des axes éducatifs définis ci-dessus, la Ville de Varennes Jarcy se dote d'un personnel qualifié, participe à sa formation et assure le financement matériel des structures et des projets.

A. Les différentes structures d'animation de la Ville

- Temps périscolaires dans les locaux de l'école maternelle et élémentaire :
 - Accueils Matins : de 7h20 à 8h20 (jusqu'à 8h50 le mercredi matin)
 - Après-midis : de 15h15 à 16h30 (TAP temps d'animation périscolaires)
 - Accueils Soirs : de 16h30 à 19h pour les maternels et entre 18h et 19h pour les élémentaires
 - Etudes surveillées : de 16h30 à 18h
 - Restauration scolaire : entre 12h et 13h30

- Temps extrascolaires (mercredis et vacances scolaires) envisagé dans les locaux du centre médical et pédagogique permettant de disposer de bâtiments favorisant le regroupement maternel et élémentaire sur un même site :
 - Mercredis de 13h15 à 18h45(avec restauration de 12h à 13h15)
 - Vacances scolaires de 7h20 à 18h45

B. Les moyens humains

Les jours d'accueil périscolaire, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 10 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 14 pour les plus de 6 ans. (sera modifié si validation du PEDT et ramené de 1 animateur pour 14 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 18 pour les plus de 6 ans).

Les mercredis et vacances, ce taux doit être de 1 pour 8 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 12 pour les plus de 6 ans.

Des réunions d'équipe auront lieu régulièrement pour mettre en place le fonctionnement des structures, mettre en œuvre des projets, évaluer les actions et organiser des formations.

Création d'un comité de pilotage, regroupant élus, parents d'élèves membres du personnel, associations : ces rencontres permettent de créer une cohérence interne et de mettre en place des projets transversaux. Des bilans et des évaluations sont réalisés aussi souvent que possible.

1. Rôle et missions des animateurs

Ils assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes et sont attentifs à leur bien-être. L'animateur est un repère et un référent, il est bienveillant avec chacun.

La proximité avec l'enfant ou le jeune donne un rôle essentiel aux animateurs dans la détection de situations à risque. Aussi ils doivent assurer une veille éducative quant à la maltraitance que les enfants pourraient subir en signalant tout évènement suspect à leur hiérarchie.

2. Professionalisme des équipes d'animation

L'épanouissement de l'enfant ou du jeune passe par un accompagnement éducatif assuré par des animateurs qualifiés. Les adultes accompagnent l'enfant dans sa construction et lui fournissent une référence. La formation des animateurs est donc prépondérante et constituera une priorité pour la Ville de Varennes-Jarcy.

L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner. Aussi chaque directeur prend le temps d'accompagner ses animateurs dans une démarche de formation constructive.

C. Les moyens financiers et matériels

La Ville de Varennes-Jarcy entend donner à l'ensemble des équipes les moyens économiques d'une action efficace en faveur des enfants et des jeunes de la Ville. ? % du budget municipal est dédié au temps scolaire, des loisirs ou des temps extrascolaires des enfants et des jeunes.

Chaque structure a un budget spécifique pour mener à bien ses missions.

D. Spécificité

Il est prévu d'accueillir dans les dispositifs périscolaire et extrascolaire, les enfants faisant l'objet de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les animateurs sont informés au cas par cas et sensibilisés sur les moyens et techniques d'accompagnement liés à chaque situation.

L'intégration d'enfants présentant un handicap léger peut se faire selon la programmation et le type d'activité.

E. Les partenariats

Les familles constituent les principaux partenaires du projet éducatif. Dans un premier temps, on recherche à les informer, par tout moyen, des actions qui sont menées dans les différentes structures. Mais il est aussi très important de recevoir leurs avis sur les projets mis en œuvre.

L'Education nationale est un autre partenaire important. Inspecteur de l'Education nationale, directeurs de l'école maternelle et élémentaire, enseignants, principal, CPE et professeurs du collège seront les interlocuteurs privilégiés pour mener des actions éducatives cohérentes pour les enfants ou les jeunes.

Les partenaires institutionnels comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou la Protection Maternelle Infantile (PMI) sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et des projets.

Des partenariats existent déjà et sont à développer avec associations et services de la Ville comme la Clef des Champs, Théâtre et autres Jeux sans Fin, Fers Play, Terre à Feu, la médiathèque...

F. L'évaluation

Il est indispensable que chaque structure établisse des bilans écrits réguliers de ses projets. Il faut en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus, fixer des indicateurs et des critères qualitatifs et quantitatifs.

Des bilans et des évaluations ont lieu tout au long de l'année, des entretiens individuels entre animateurs et directeurs, des réunions d'équipes en fin de projets ou en fin de séjour, l'évaluation des projets permettent à l'ensemble des équipes d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec ce projet éducatif.

Conclusion

La réussite du projet éducatif est le fruit d'un travail d'équipe fondé sur le respect mutuel, l'échange et l'action collective. Il repose sur le travail des personnels municipaux, le partenariat avec la communauté éducative et le dialogue avec les familles.

Les Services enfance / jeunesse et scolaire sont les relais de la politique d'animation, éducative et de loisirs décidée par la Ville.

Signature de l'élu chargé des affaires scolaires et enfance/ jeunesse